

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

JPP/CRH/GR/AB

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 21 FEVRIER 2024

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	28 FEV. 2024
Date Réception	28 FEV. 2024

Le vingt-un février deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 16 février, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes SOLER, BLESIOUS, GATTO, JACQUEMIN, CHIERICO
MM. PERONA, BOURDIN, CAVIGLIOLI, Membres

ABSENTS EXCUSES : Mmes EL AKKADI, CREPET, BONNOT, CREPIN, CALAMUSA-LEMAITRE
MM PETIT, JOUANIC, Membres

REPRESENTES:

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. Laurent PETIT à Mme Josette CHIERICO, Mme Sandrine CREPET à M. Patrick PERONA et Mme Nelly BONNOT à M. Michel BOURDIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-Thérèse GATTO

DELIBERATION N° 346 / 24	<u>AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LE CCAS ET L'ETABLISSEMENT « DOMITYS »</u>
du 28 FEV. 2024	<u>POUR L'ORGANISATION DE SEANCES D'AQUA GYM</u>
Affiché	
Au 28 AVR. 2024	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :

Depuis l'année 2022, en partenariat avec l'établissement DOMITYS, le CCAS propose des cours d'aqua-gym, dispensés à la piscine de l'établissement situé allée du Parc Arundo, par un animateur diplômé de l'établissement, mis à disposition pour l'occasion.



Au regard du succès rencontré par cette activité, le Centre Communal d'Action Sociale souhaite passer la fréquence de une fois par semaine à deux fois par semaine.

Le coût pour le CCAS de Fréjus sera de 1 600 €uros TTC par trimestre.

Une participation financière d'un montant de 30 €uros par trimestre sera demandée à chaque participant.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention entre le CCAS et l'établissement « DOMITYS » pour l'organisation de séances d'Aqua-Gym,

FIXE la participation des bénéficiaires à **30 €uros** par trimestre,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer cet avenant,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 21 Février 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT,
LA VICE - PRESIDENTE**

Yassima BARKATLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Envoyé en préfecture le 28/02/2024
Reçu en préfecture le 28/02/2024
Publié le 28/02/2024
ID : 083-268300449-20240221-346_24-DE

**CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES
AVEC L'ETABLISSEMENT « DOMITYS »
ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

AVENANT N° 1

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Fréjus sis LE KIPLING 305, avenue Aristide BRIAND 83600 FREJUS représenté par son Président, Monsieur David RACHLINE, d'une part

Et

L'ETABLISSEMENT DOMITYS situé au 134, allée du Parc Arundo 83600 FREJUS représenté par Monsieur Jérôme MONET, en qualité de Directeur,

Il a été convenu, ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

L'établissement DOMITYS s'engage à mettre à disposition sa piscine et un animateur diplômé pour dispenser les cours d'Aqua Gym auprès des seniors du CCAS.

ARTICLE 2 : Détails des interventions

L'établissement DOMITYS propose un cours d'Aqua Gym spécifique aux seniors, **2 fois par semaine**, chaque lundi de 11h15 à 12h00 pour un groupe de 10 personnes maximum et chaque vendredi de 11h00 à 11h45 pour un groupe de 10 personnes maximum.

ARTICLE 3 : Lieux

L'établissement DOMITYS met à disposition sa piscine sise, à Fréjus, 134 allée du Parc Arundo.

ARTICLE 4 : Conditions financières

En contrepartie de cette prestation, le CCAS s'engage à acquitter les honoraires suivantes :

- Janvier-février-mars pour un montant de 1 600 € TTC
- Avril-mai-juin pour un montant de 1 600 € TTC

Le règlement sera effectué à réception d'une facture en début de trimestre par virement bancaire.
Les bénéficiaires s'acquitteront d'une participation financière de 30 € par trimestre pour l'accès à cette activité.

ARTICLE 5 : Durée

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature jusqu'au 30 juin 2024, pour le 1^{er} semestre 2024.

A FREJUS, le

**Etablissement DOMITYS
Le Directeur Jérôme MONET**

Pour Le Président du CCAS

